

Juin 2023

Adaptation des règlements et des documents

Le comité de l'OrTra TC a procédé à des adaptations de différents règlements en raison de modifications des conditions cadres, de retours de la pratique ou d'indications du SEFRI.

Tronc Commun Thérapie Complémentaire

Le document Tronc Commun TC a été adapté et uniformisé sur quelques points linguistiques. C'est en particulier la liste des diplômes professionnels avec des contenus de formation équivalents au Tronc Commun qui a été actualisée dans les unités de formation BM 2 et BM 3. A télécharger: [Tronc Commun Thérapie Complémentaire](#)

Règlement d'admission des superviseurs/euses

Les qualifications pour l'admission des superviseurs/euses ont été complétées dans le domaine de la psychothérapie. Pour les Thérapeutes Complémentaires qui ont suivi une formation continue pertinente pour la supervision, l'attestation exigée de 12 heures de supervision a été précisée, à savoir au moins 6 heures de supervision individuelle doivent être présentées. A télécharger: [Règlement d'admission des superviseurs/euses](#)

Règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée

En raison du manque chronique de superviseurs/euses agréés par l'OrTra TC en Suisse romande et au Tessin, on a prolongé une disposition transitoire. Les candidat-e-s francophones et italophones sont désormais exemptés jusqu'au 1.1.2028 (auparavant 1.1.2024) de l'obligation de ne prendre en compte que des superviseurs/euses agréés par l'OrTra TC. Ils peuvent également choisir d'autres superviseurs/euses qualifiés, moyennant une consultation préalable avec le secrétariat d'examen. A télécharger: [Règlement relatif à la pratique professionnelle Thérapie Complémentaire supervisée.](#)

Version française du profil professionnel

La version française du profil professionnel TC présentait des lacunes et a été entièrement remaniée ces derniers mois en collaboration avec des thérapeutes francophones. A télécharger: [Profil professionnel Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral](#)

Modèle d'action IPRE dans toutes les versions linguistiques

Les compétences d'action définies dans la Thérapie Complémentaire sont décrites dans le modèle d'action IPRE (informer, planifier, réaliser, évaluer). Les explications relatives aux différentes étapes de ce modèle ont été remaniées sur le plan linguistique.

Directives relatives aux diplômes du degré secondaire II et aux équivalences

Suite à une intervention du SEFRI, le document «Directives relatives aux diplômes du degré secondaire II et aux équivalences» a été remanié. Les conditions d'équivalence pour un diplôme de niveau II en l'absence d'un diplôme de formation formelle à ce niveau ne sont plus publiées sur le site web de l'OrTra TC. Une procédure de dossier correspondante peut être demandée auprès de l'OrTra TC. Les nouvelles directives entreront en vigueur le 1.1.2024. A télécharger: [Directives relatives aux diplômes du degré secondaire II et aux équivalences, à partir du 1.1.24.](#)